

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**ARRETE n° ARR2025-028**  
**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE**

**OBJET DE L'ARRETE :**

**Délégation de signature à M. Jean-Luc REVILLER pour la signature électronique relative aux demandes de subventions de fonctionnement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-9 qui confère le pouvoir au Président d'une Communauté d'Agglomération de donner une délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des services, au Directeur Général des services techniques et aux responsables de service,

Vu les articles L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président en date du 15 juillet 2020,

Considérant l'empêchement du Président,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature au Directeur Général des Services ;

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Conformément à l'article L2122-19 du CGCT, il est donné délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité à Monsieur Jean-Luc REVILLER, exerçant les fonctions de Directeur Général des Services, pour la signature électronique des demandes de subventions de fonctionnement.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et publié sous format électronique sur le site de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et au comptable public assignataire.

Juillan, le 09 DEC. 2025

  
**Patrick VIGNES**

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie que le caractère exécutoire de cet acte est informé que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :  
Transmission en préfecture le :

Publication le :

Signature du Président le :  
**Par délégation,**  
**Le Directeur Général des Services,**

**Jean-Luc REVILLER**